

International College

ADMISSIONS 2023/2024

CONDITIONS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS VENANT DE L'ÉTRANGER

A) DANS LE PROGRAMME OFFICIEL LIBANAIS: (anglais ou français)

- Tout étudiant venant de l'étranger doit obtenir **une équivalence** auprès du ministère libanais de l'Éducation (bâtiment de l'UNESCO) après avoir suivi les étapes suivantes:
- Les notes finales de 2022/2023 doivent être:
 - a) Légalisées par l'**Ambassade du Liban dans le pays où l'étudiant a étudié.**
 - b) **Au Liban:**
 - Les notes légalisées par l'Ambassade du Liban à l'étranger doivent être légalisées par le **Ministère libanais des Affaires Étrangères.**
 - Après avoir finalisé ces deux légalisations, le document doit être présenté au **Ministère de l'Éducation** avec une copie de la carte d'identité, afin d'obtenir **une équivalence de la classe au Liban.**

B) DANS LES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT NON LIBANAIS: **PROGRAMME PRÉPARATOIRE AU COLLÈGE (CPP)/BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (IBDP) /** **PROGRAMME DU BACCALAURÉAT FRANÇAIS:**

Une autorisation du Ministère de l'Éducation libanais est nécessaire pour placer les élèves dans le programme et le niveau scolaire appropriés:

- **Pour les étudiants possédant la nationalité libanaise uniquement:**
 - a) Les notes **des trois dernières années à l'étranger** (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) doivent être **légalisées par l'Ambassade du Liban du pays où l'étudiant a étudié.**
 - b) **Au Liban:**
 - Les notes légalisées par l'Ambassade du Liban à l'étranger doivent être légalisées par le **ministère libanais des Affaires étrangères.**
 - Après avoir finalisé ces deux légalisations, le document doit être présenté au **Ministère de l'Éducation**, accompagné d'une copie de la carte d'identité et **d'une preuve de résidence à l'étranger** afin d'obtenir l'autorisation de suivre un niveau scolaire et un programme.

- **Pour les étudiants possédant une nationalité étrangère:**

Les mêmes procédures que pour les étudiants libanais doivent être suivies, **mais seules les notes d'une année (c'est-à-dire 2022/2023) doivent être légalisées.**

En plus de ce qui précède, les étudiants qui rejoignent le programme du Baccalauréat français doivent obtenir le certificat de radiation de l'école dont ils viennent.

L'administration